

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du Collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 23 février 2026

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LEMEE Gilles donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- ROYER Thierry donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- ARTHEMISE Fabienne,

SECRETAIRE DE SEANCE : LEVY-ROBERT Christelle

Délibération n°2026-033

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

<p align="center">AFFAIRES FONCIERES PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 CONVENTIONS AVEC TERRES D'ARMOR HABITAT POUR LES PROJETS 31 RUE DOCTEUR CALMETTE ET 33 RUE DU PONT CREN</p>

Le Conseil Municipal avait délibéré pour céder à l'euro au bailleur social Terres d'Armor Habitat (TAH) :

- la « Maison Audet » sise 31 rue Calmette, en approuvant la construction de 10 logements sociaux dédiés à l'ACAP dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 - 2025 (délibération du 5 juillet 2021),
- le terrain à bâtir sis 33 rue du Pont Cren, en approuvant la construction de 8 logements sociaux dédiés à ATHEOL dans le cadre du PLH 2014 - 2019 (délibération du 9 mars 2020).

Les cessions des biens ont été réalisées, mais compte tenu des difficultés pour faire aboutir ces projets, ceux-ci ont été modifiés et les conventions tripartites afférentes (bailleur social, Commune et Communauté d'Agglomération) n'ont pas été signées.

Terres d'Armor Habitat propose désormais les projets suivants :

- 31 rue Calmette : programme de 5 logements locatifs sociaux comprenant 2 PLUS / 2 PLAI-O / 1 PLS,
- 33 rue du Pont Cren : programme de 18 logements locatifs sociaux en deux bâtiments : A comprenant 4 PLAI / 4 PLUS / 4 PLS et B comprenant 2 PLAI / 3 PLUS / 1 PLS.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Lamballe Terre & Mer. Conformément aux dispositions du PLH, en cas de cession du foncier à l'euro symbolique par la Commune, Lamballe Terre & Mer verse une participation financière à la charge foncière d'un montant de 5 000,00 € par logement locatif social (PLUS - PLAI-O) construit, à la Commune et au bailleur.

Il convient en conséquence de conclure des conventions entre la Commune, la Communauté d'agglomération et le bailleur pour les participations financières et une convention de partenariat avec le bailleur concernant le programme de travaux et délais.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ABROGE partiellement les délibérations du 9 mars 2020 et 5 juillet 2021 uniquement pour la partie concernant la programmation de logements sociaux du 31 Rue Calmette et Rue du Pont Cren, et concernant la signature des conventions tripartites afférentes,
- VALIDE les nouveaux projets immobiliers sociaux proposés par Terres d'Armor Habitat,
- ACTE que Lamballe Terre & Mer versera une participation financière à la Commune et au bailleur, au titre des dispositions du PLH,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les nouvelles conventions à intervenir entre la Commune, Lamballe Terre & Mer et le bailleur social et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : Mmes GOASTER. MERIAN. MM de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 06 MARS 2026

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Pour le Maire,
Par délégation
Nathalie MARCHAND
Directrice Administration générale

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 06 MARS 2026
De la publication le 06 MARS 2026